



FPCI Calao Participations N°2

PME DE CROISSANCE & ACTIFS TANGIBLES

Digital / Technologies stratégiques / Logiciels / E-commerce / Transition agroécologique

Code ISIN Part A1 : FR0013537313

Code ISIN Part A2 : FR0014000AB2

Code ISIN Part I1 : FR0014000AA4

Dépositaire : ODDO BHF

Fonds Professionnel de Capital Investissement

Durée de blocage de 6 ans minimum pouvant aller jusqu'à 8 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 31 décembre 2028 au minimum, et soit jusqu'au 31 décembre 2030 au maximum).

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.



CALAO
FINANCE

www.calaofinance.com

CALAO FINANCE : une vision entrepreneuriale de l'investissement

CALAO FINANCE est une Société de Gestion de Portefeuille indépendante, dédiée au capital investissement, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP-10000052. Notre métier est de détecter des PME de croissance, de les financer et d'accompagner leur développement, afin de créer de la valeur pour nos investisseurs privés et professionnels (Family Offices, Institutionnels).

Nous intervenons depuis plus de 10 ans auprès de nos participations avec une démarche d'Investisseur-entrepreneur. Notre organisation permet de sourcer des PME souvent rarement accessibles ou difficilement identifiées.

CALAO FINANCE réunit une équipe complémentaire ayant comme valeurs communes l'esprit entrepreneurial et l'objectif du retour sur investissement. Tous les membres sont investisseurs à titre personnel dans les solutions d'investissement et donc intéressés à leurs performances finales, ce qui constitue un alignement d'intérêts clair avec les souscripteurs.



CALAO FINANCE est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) initiés par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

CALAO FINANCE EN QUELQUES CHIFFRES

2 Fonds labellisés « Relance » par l'État	2 Fonds remboursés en plus-values	Investissement dans 111 PME (77 en portefeuille)
5 Fonds en liquidations ou pré-liquidations avec des remboursements partiels en cours	17 Experts métiers	3 Fonds ouverts

NOS ATOUTS

Une équipe pluridisciplinaire s'appuyant sur des experts métiers dans le cadre de la sélection et du suivi des participations

Un alignement d'intérêts des membres de l'équipe qui sont investisseurs à titre personnel dans nos solutions d'investissement



Un réseau de partenaires de premier plan qui nous accompagnent ou co-investissent dans nos solutions d'investissements et participations (Caisse des Dépôts et Consignations, Région Nouvelle Aquitaine, Millet, ADP, Safran)

Un rôle actif et engagé aux côtés des entreprises qui bénéficient de nos réseaux relationnels et de nos expertises sectorielles tout au long du cycle de vie des investissements

Une équipe interdisciplinaire et complémentaire

■ ASSOCIANT DES INVESTISSEURS ET DES EXPERTS DE HAUT NIVEAU

L'équipe réunit des professionnels expérimentés du capital investissement et des experts métiers de haut niveau. Ci-après les profils des dirigeants et de quelques experts sectoriels.



Éric Gaillat
ASSOCIÉ DIRIGEANT COFONDATEUR

Précédemment

- Fondateur de Pouvoir LBO Banque du Phénix ;
- Conseil auprès des Associés Gérants de la Banque Arjil/Lagardère ;
- Cofondateur et Co-Président d'Ipen Group/BusinessAngels.com ;
- Administrateur et Directeur Associé d'Alto Invest.

Par ailleurs, Président du Club du Haut de Bilan et Administrateur du Centre des Professions Financières, Auditeur de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (Premier Ministre).



Rodolphe Herbelin
ASSOCIÉ DIRIGEANT COFONDATEUR

Précédemment

- Chargé d'Affaires à la BDPME ;
- Directeur d'Investissement chez Île-de-France Capital ;
- Directeur de Participation chez Alto Invest.

Par ailleurs, Censeur/Administrateur de plusieurs participations (Ines de la Fressange Paris, We'll...).



Fabrice Boé

LUXE ET MÉDIA

Président d'Ines de la Fressange Paris (participation des Fonds de Calao Finance), ex-Directeur Général d'Hermès et de Lancôme, ex-Président de Prisma Presse.



Jean-Baptiste Bourotte

TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Propriétaire de 4 domaines viticoles et d'une maison de négoce certifiée Bio, Conseiller au Commerce Extérieur, Administrateur au Conseil des Vins de Saint-Émilion.



Christel Chouder

BIEN-ÊTRE

Ex-Directrice Duty Free Amérique chez Sisley Cosmetics, et ex-Area Manager Senior chez l'Oreal Amérique.



Christophe Chenut

MODE ET LUXE

Ex-Directeur Général de Lacoste, ex-Directeur Général du Groupe L'Équipe et ex-Directeur Général de DDB.



Sébastien Heon

CYBERSÉCURITÉ

Cybersecurity expert de SCOR, ex-Directeur du Conseil de Cassidian Cyber-Security (Groupe Airbus), ex-Conseiller de l'ANSSI.



Bernard Martinez

BIOLOGIE, MEDTECH, SANTÉ

Président d'Executive Health Club, ex-Directeur Général du Laboratoire THEA et des Opérations de Visites Médicales CIDER SANTÉ.



Benoît de Saint-Sernin

SÉCURITÉ, ACTIVITÉS DUALES

Président du Cercle de l'Arbalète, la Fédération des équipementiers des Forces Spéciales (GIGN, RAID, DRNED, COS) et du SOFINS.



Jean-Marc Schaub

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENT

Ex-Président de Maisoning – GDF/Suez et ex-Directeur Général de Primagaz.



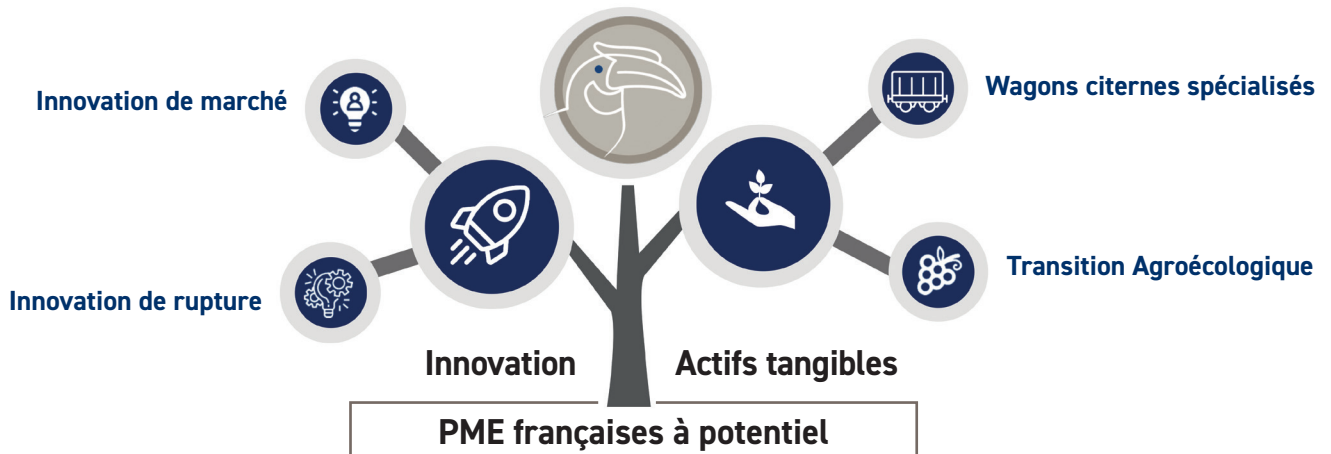
Yves Veret

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET SÉCURITÉ

Ex-Directeur Général des Services de BULL et ex-Président de Matra Cap Systèmes.

La légitimité des membres du comité d'experts permet une visibilité accrue dans les domaines ciblés. L'avis consultatif du comité d'experts permet à l'équipe de gestion, seule habilitée à cet effet, de prendre les décisions d'investissement et de désinvestissement.

Notre stratégie d'investissement



L'innovation : moteur de la création de valeur

Innovation de rupture

Entreprises ayant une activité stratégique, principalement BtoB évoluant dans les univers suivants :

- **Numérique** : logiciels, data, intelligence artificielle
- **Industrie 4.0** : réalité augmentée, robotique/cobotique, fibre optique
- **Défense et sécurité**



Innovation de marché

Entreprises ayant la volonté de bouleverser les codes quel que soit le secteur et présentant les caractéristiques suivantes :

- **Secteurs innovants** : e-commerce, applications mobiles
- **Évolutions de marché** : digitalisation des contenus et des médias, business model basé sur l'abonnement



Actifs tangibles

CALAO FINANCE suit plusieurs secteurs d'activités où les sociétés détiennent des actifs tangibles et ont une démarche de développement durable, comme le transport ferroviaire spécialisé (chimie, gaz, pétrole, etc.) qui est facteur d'efficacité énergétique ou la transition agroécologique des exploitations agricoles et viticoles.



UN RÔLE D'INVESTISSEUR - ENTREPRENEUR

Nous avons un rôle actif et engagé aux côtés des entreprises de nos solutions d'investissement qui bénéficient de nos réseaux relationnels et de nos expertises sectorielles.

■ EXEMPLES DE PARTICIPATIONS DE NOS THÉMATIQUES



CAVIAR DE NEUVIC

Producteur et distributeur de Caviar basé en Nouvelle Aquitaine



LUCKYCART

Plateforme permettant aux industriels et distributeurs de maximiser leurs investissements promotionnels



FEBUS OPTICS

Système de mesure utilisant la fibre optique pour la maintenance et la surveillance des infrastructures



CHAMP'POM

Leader de la production de pommes de Terre et plateforme de distribution, approche environnementale (panneaux solaires, goutte à goutte pour l'arrosage, méthanisation)



MY COACH

Solutions numériques pour l'industrie du sport
Co-investisseur : Hugo LLORIS capitaine de l'équipe de France de Football



ISYBOT

Conception, fabrication et commercialisation de robots collaboratifs (« cobots »)

Le FPCI Calao Participations N°2

Le Fonds s'adresse à tout investisseur averti, personne physique ou morale, souhaitant investir dans un fonds diversifié de capital investissement.

Le FPCI Calao Participations N°2 investira dans une quinzaine de PME françaises évoluant sur nos différentes thématiques de prédilection afin de permettre une large diversification, combinant PME de croissance, selon nous, et actifs tangibles :

- Les activités stratégiques et les innovations de rupture
- L'art de vivre et les innovations de marchés
- Les actifs tangibles et la transition agroécologique (via des entreprises d'exploitations agricoles ou viticoles)

Le Fonds réalisera ses investissements dans les sociétés du portefeuille en actions et également en titres donnant accès au capital (obligations convertibles par exemples).

À noter que dans le contexte sanitaire que nous connaissons, qui risque de faire évoluer les paradigmes à moyen terme, nous veillons à analyser nos futurs investissements par rapport à l'attente de leurs clients et en tenant compte des flux de transport, qui est l'un des principaux paramètres de la crise Covid. En effet pour l'aérien les opérateurs prévoient, à ce stade, un retour à la situation de 2019 en 2024 (source : Airport Council International).



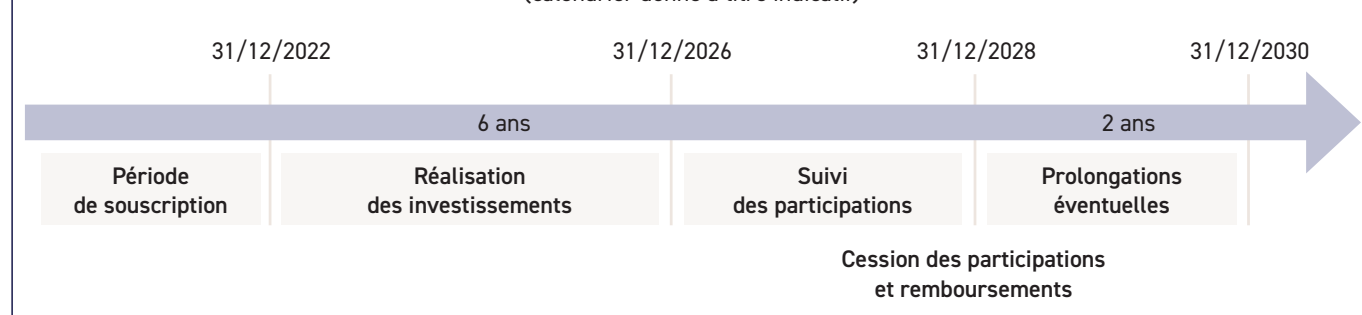
Le Fonds a reçu le label Relance du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

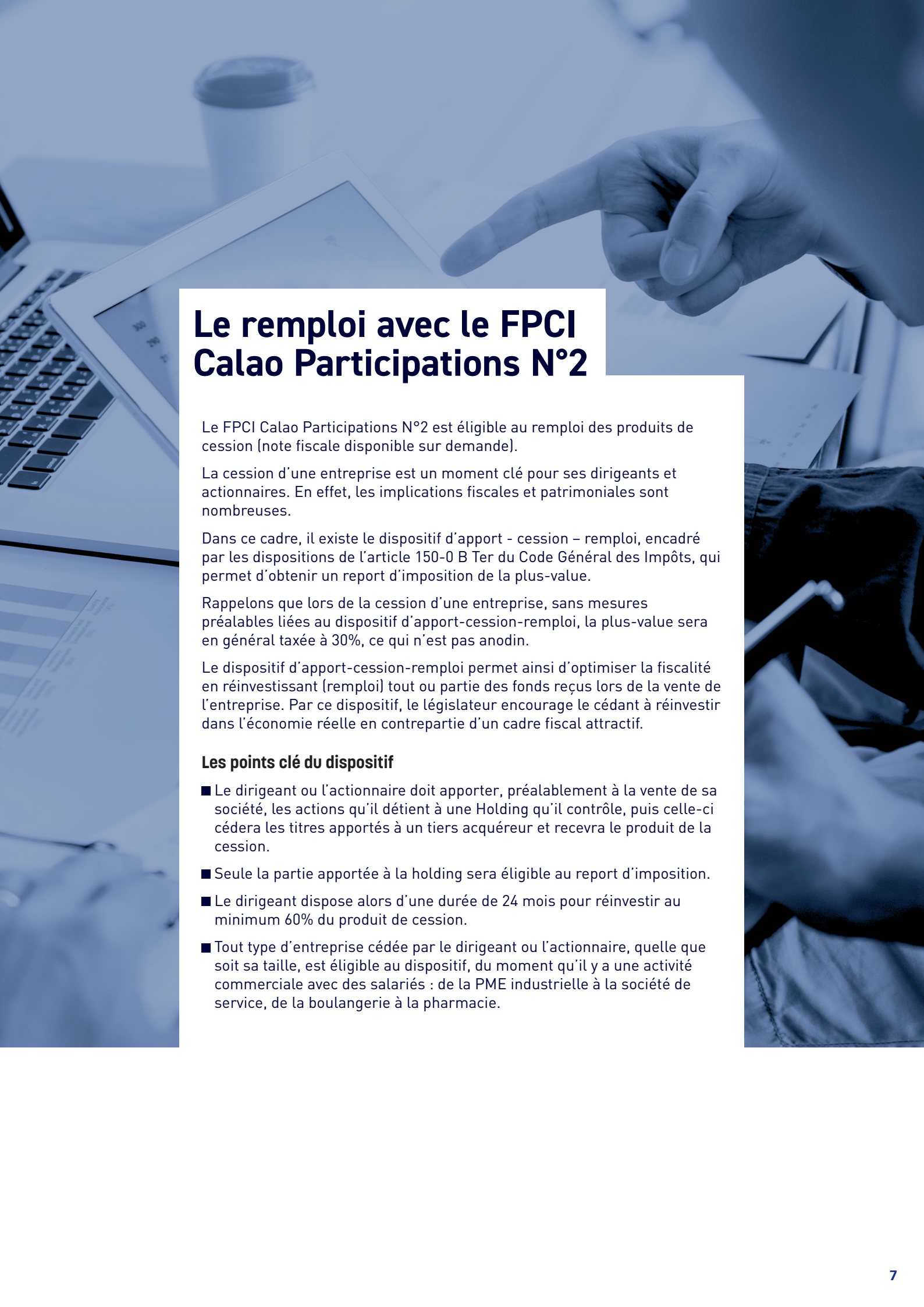
Ce label est octroyé par la Direction générale du Trésor.

Il s'applique aux fonds d'investissement qui contribuent activement au financement des entreprises françaises et en particulier des PME et ETI.

Cycle de vie du fonds : Souscription, Investissement, Distribution

(calendrier donné à titre indicatif)





Le remploi avec le FPCI Calao Participations N°2

Le FPCI Calao Participations N°2 est éligible au remploi des produits de cession (note fiscale disponible sur demande).

La cession d'une entreprise est un moment clé pour ses dirigeants et actionnaires. En effet, les implications fiscales et patrimoniales sont nombreuses.

Dans ce cadre, il existe le dispositif d'apport - cession - remploi, encadré par les dispositions de l'article 150-0 B Ter du Code Général des Impôts, qui permet d'obtenir un report d'imposition de la plus-value.

Rappelons que lors de la cession d'une entreprise, sans mesures préalables liées au dispositif d'apport-cession-remploi, la plus-value sera en général taxée à 30%, ce qui n'est pas anodin.

Le dispositif d'apport-cession-remploi permet ainsi d'optimiser la fiscalité en réinvestissant (remploi) tout ou partie des fonds reçus lors de la vente de l'entreprise. Par ce dispositif, le législateur encourage le cédant à réinvestir dans l'économie réelle en contrepartie d'un cadre fiscal attractif.

Les points clé du dispositif

- Le dirigeant ou l'actionnaire doit apporter, préalablement à la vente de sa société, les actions qu'il détient à une Holding qu'il contrôle, puis celle-ci cédera les titres apportés à un tiers acquéreur et recevra le produit de la cession.
- Seule la partie apportée à la holding sera éligible au report d'imposition.
- Le dirigeant dispose alors d'une durée de 24 mois pour réinvestir au minimum 60% du produit de cession.
- Tout type d'entreprise cédée par le dirigeant ou l'actionnaire, quelle que soit sa taille, est éligible au dispositif, du moment qu'il y a une activité commerciale avec des salariés : de la PME industrielle à la société de service, de la boulangerie à la pharmacie.

Le mécanisme de l'apport-cession-emploi

1 APPORT

Le dirigeant ou l'actionnaire détient en direct les actions de la société qui va être cédée. Le dirigeant ou l'actionnaire apporte tout ou partie des titres de sa société à une holding qu'il contrôle. Seule la partie apportée à la holding sera éligible au report d'imposition.



Dirigeant/
actionnaire de
la société à céder

Apport des parts



Holding contrôlée
par les dirigeants

2 CESSIION

La holding procède à la cession des parts à un tiers acquéreur et reçoit le produit de la cession.



Holding contrôlée
par le dirigeant

Cession des parts



Tiers
acquéreur

VERSEMENT
DU PRODUIT DE
CESSION

3 EMPLOI

La holding doit réinvestir 60% du produit de cession dans les 24 mois. À titre d'indication, Calao Participations N°2 prendra une quinzaine de participations dans des PME françaises.



Holding contrôlée
par le dirigeant

60% DU PRODUIT
DE CESSIION EST
INVESTI DANS CALAO
PARTICIPATIONS N°2



Calao
Participations N°2



CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Forme du fonds	FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement)
Société de Gestion	CALAO FINANCE
Remploi	Investissement éligible à l'article 150-0 B Ter du CGI pour les cessions intervenues depuis le 1 ^{er} janvier 2019
Durée de blocage des parts	6 ans minimum après la date de constitution du fonds, prorogeable 2 fois une année sur décision de la société de gestion, soit une durée pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2030 maximum
Valeur nominale de la part	1 000 €
Minimum de souscription	100 000 € soit 100 parts (ou 30 000 € soit 30 parts sous dérogation prévue dans le règlement du fonds)
Valeur liquidative	Semestrielle
Frais de gestion	Voir tableau des frais ci-dessous
Droits d'entrée	5,00 %
Dépositaire	Oddo BHF
Commissaires aux Comptes	RSM
Distribution	Pas de distribution pendant 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts A1, A2, I1. À partir de cette date, la société de gestion pourra procéder à des distributions de revenus et produits de cessions de participations encaissés, en fonction des disponibilités du Fonds

Le fonds sera investi à terme à 75% de son actif dans des entreprises exerçant une activité commerciale, soumises à l'impôt sur les sociétés et ayant leur siège social dans l'Union Européenne et 25% dans un portefeuille libre d'OPC (monétaires, obligataires, diversifiés, etc).

Une note fiscale est disponible pour plus de détail.

LES FRAIS

Les frais et commissions acquittés serviront à couvrir les coûts d'exploitation du FPCI y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

■ Le taux de frais annuel moyen (TFAM) du gestionnaire et distributeur, supporté par le souscripteur, est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement ; le montant maximal des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.

■ Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

Catégories agrégées de frais (1)	Taux de frais annuels moyens maximum (TFAM maximum)					
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal			dont TFAM distributeur maximal		
	Parts A1	Parts A2	Parts I1	Parts A1	Parts A2	Parts I1
Droits d'entrée et de sortie (2)	0,50 %	0,00 %	0,50 %	0,50 %	0,00 %	0,50 %
Commission de gestion (3)	3,00 %	1,80 %	1,70 %	1,20 %	0,00 %	0,20 %
Frais de constitution (4)	0,10 %	0,10 %	0,10 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Frais non récurrents de fonctionnements liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,08 %	0,08 %	0,08 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Frais indirects liés à l'investissement du Fonds dans d'autres parts ou actions d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatif (FIA)	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Total	3,70 %	2,00 %	2,40 %	1,70 %	0,00 %	0,70 %
Minimum de souscription	100 000,00 €	100 000,00 €	500 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	500 000,00 €

(1) Ces frais concernent les parts A1, A2, I1

(2) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du fonds. Il n'y a pas de droits de sortie.

(3) Les commissions de gestion comprennent exclusivement la rémunération de la Société de gestion, du dépositaire et des intermédiaires chargés de la commercialisation. Les autres frais sont supportés par la Société de gestion.

(4) Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la société de gestion pour la création, l'organisation et la promotion du fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). Ils sont pris en charge par le Fonds sur présentation par la Société de gestion des justificatifs de ces frais et charges.

■ LES FACTEURS DE RISQUES DU FPCI CALAO PARTICIPATIONS N°2



RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Les instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

RISQUE DÙ À L'ABSENCE DE LIQUIDITÉ DES TITRES

Le Fonds a vocation à investir minoritairement dans des entreprises non cotées sur un marché réglementé. L'univers d'investissement du fonds ne présentant pas une liquidité équivalente aux marchés cotés, il pourra rencontrer des difficultés à céder ses participations dans les délais et les niveaux de prix souhaités.

RISQUE LIÉ À LA GESTION DISCRÉTIONNAIRE

La sélection des Sociétés Cibles par l'équipe de gestion du Fonds, à savoir l'appréciation de la qualité des sociétés selon ses critères reste sujet aux aléas inhérents au capital-investissement. Il existe un risque que l'équipe de gestion ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

RISQUE LIÉ À L'ENDETTEMENT DE LA OU DES SOCIÉTÉS CIBLES

Les Sociétés Cibles pourront avoir recours à l'endettement pour le financement de leurs actifs. Dans ces conditions, les fluctuations du marché peuvent réduire de façon importante la capacité de remboursement de la dette et les fluctuations du marché du crédit peuvent réduire les sources de financement et augmenter de façon sensible le coût de ce financement. L'effet de levier a pour

conséquence d'augmenter la capacité d'investissement du Fonds et des Sociétés Cibles, mais également les risques de perte.

RISQUE D'ÉVALUATION

La valeur liquidative du Fonds est susceptible de ne pas refléter la valeur réelle des actifs compte tenu des règles d'évaluation des actifs non cotés.

RISQUE LIÉ AU NIVEAU DES FRAIS

Le niveau des frais auxquels est exposé ce Fonds suppose une performance élevée, et peut donc avoir une incidence négative sur la rentabilité de l'investissement.

RISQUE DE TAUX

Le Fonds pouvant être composé d'OPCVM soumis au risque de taux, la valeur liquidative du Fonds peut baisser en cas de hausse des taux.

RISQUE ACTIONS COTÉES

Le Fonds sera en partie investi en OPCVM actions et en titres de sociétés cotées ; ainsi les variations des marchés actions peuvent avoir un impact défavorable sur l'évolution de la valeur liquidative du Fonds. Les investissements du Fonds sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit et peut induire un risque de liquidité, les évolutions de ces valeurs peuvent être plus fortes à la hausse et à la baisse et impacter la valeur liquidative.

RISQUE DE CHANGE

Le Fonds est exposé au risque de change par l'acquisition d'OPCVM libellés dans une autre devise que l'euro.

AVERTISSEMENT : le FPCI Calao Participations N°2 n'est pas soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et peut adopter des règles de gestion spécifiques. Toute personne désirant investir dans le Fonds est tenue de vérifier préalablement qu'elle appartient à l'une des catégories d'investisseurs mentionnées à l'article Article 423-49 du Règlement Général AMF. Ce document est une présentation commerciale à caractère purement informatif remise à un nombre limité d'Investisseurs Avertis pour leur permettre de disposer d'informations préliminaires concernant le Fonds. La Société de Gestion décline toute responsabilité quant à l'exactitude ou au caractère exhaustif des informations contenues dans ce document. Le document fait état d'analyses ou descriptions préparées par la Société de Gestion sur la base d'informations générales et de données statistiques historiques. Ces éléments sont fournis à titre indicatif et ne sauraient constituer en aucun cas une garantie de performance future. Ce document ne constitue ni une recommandation d'achat ou de vente, ni une incitation à l'investissement dans les parts du Fonds. En prenant la décision d'investir, les Investisseurs Avertis potentiels doivent se fier à leur propre examen des caractéristiques du Fonds telles qu'elles sont exposées dans le présent document et le règlement du Fonds (le « Règlement »), en intégrant les avantages et les risques (section « Profil de Risque du Fonds » article 4 du « Règlement »). Toute personne désirant investir dans le Fonds doit être pleinement consciente que son capital n'est pas garanti, peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement et n'est pas destiné à constituer la totalité de son portefeuille. Toute information contenue dans le document concernant le Fonds doit être interprétée à la lumière de la version finale du Règlement dont l'investisseur potentiel doit prendre connaissance avant toute souscription. En cas de divergence entre le présent document et le Règlement, ce dernier prévaudra.



10, rue de Copenhague – 75008 Paris

Société de gestion de Capital Investissement - N° d'Agrément AMF : GP 10000052

Tél. : 01 44 90 70 70 – info@calaofinance.com